

Cité Brulard - Opération de redynamisation des activités commerciales et artisanales - Subvention à la Chambre de Métiers du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le site du quartier Brulard fait l'objet d'une politique active de restructuration menée depuis quelques années.

La taille du chantier, les déplacements de véhicules, le nécessaire relogement de 180 familles ne sont pas sans conséquences sur l'activité économiques des cinq commerçants-artisans qui ont une activité de proximité dans la galerie commerciale, et dont les chiffres d'affaires sont en forte baisse.

Ces commerces répondent aux besoins du quartier et doivent être maintenus car à terme c'est la reprise d'une activité commerciale durable et forte dont il est question.

La volonté de la Ville est de maintenir une activité commerciale et artisanale sur ce site. C'est pourquoi, en étroite collaboration avec l'Office d'HLM de Besançon ainsi qu'avec la Chambre de Métiers du Doubs, et en prémices à une collaboration plus formelle entre la Chambre et la Ville, une opération de redynamisation des commerces du quartier est engagée.

Cette première opération nécessite le versement d'une subvention de 9 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs.

Le Conseil Municipal est invité à statuer et en cas d'accord, cette somme sera réglée sur le crédit ouvert par anticipation au Budget Primitif 1995, au 961.0.691.30200.

M. LE MAIRE : La Chambre de Métiers a pris en charge une politique d'animation sur le quartier Brulard, on l'a vu notamment en période de fin d'année. Sur une dépense de l'ordre de 23 700 F, la Ville participera, si vous l'adoptez, à hauteur de 9 000 F.

M. JACQUEMIN : Je voulais savoir s'il se cachait (protestations), ce n'est pas l'air du soupçon, Monsieur le Maire, mais vous savez qu'il est difficile de vous suivre quelquefois.

M. LE MAIRE : Ah ! Vous n'êtes pas assez agile.

M. JACQUEMIN : Est-ce que derrière cette délibération, il y a en fait un changement de contenu du programme ? J'étais resté dans le programme HLM sur le déménagement des commerces en pied d'immeuble le long de la rue Brulard et la construction d'un bâtiment nouveau à la place de ce petit centre commercial et du parking. Il semblerait aujourd'hui que si on laisse les commerces à l'intérieur même de ce petit centre commercial qui est d'ailleurs dans un état assez piteux, cela veut dire que de facto on abandonne la construction de ce nouveau bâtiment et qu'on a redéployé le projet différemment. C'est simplement là une demande de renseignements, Monsieur le Maire, car en réalité on ne peut pas dire que vous ayez tenu beaucoup au courant les habitants et notamment les commerçants concernés par ce déménagement jusqu'à présent puisqu'ils ne savent pas encore ce qui va réellement être fait. Ce soir, vous nous sollicitez pour l'octroi d'une subvention de 9 000 F, en somme vous donnez à la Chambre de Métiers mission de traiter cette question mais est-il vrai que les commerçants resteront en place ? S'ils se posent la question, c'est qu'ils n'ont pas l'information.

M. LE MAIRE : Le rapport a pour simple objet de voter 9 000 F à la Chambre de Métiers du Doubs qui, en relation avec l'Association des Commerçants et Artisans de la Cité Brulard, a engagé une animation notamment en fin d'année pour décorer : 200 F, pour faire distribuer par des jeunes

du quartier qu'on a un petit peu rémunérés des papillotes dans le quartier : 1 000 F, etc. Sur les 23 700 F dépensés, la Chambre de Métiers qui suit cette action demande une participation modeste de 9 000 F. Ce n'est rien d'autre que cela. La restructuration complète de Brulard est un autre type d'opération qui concerne les HLM. On est en relation constante d'ailleurs avec les HLM, la Société qui construit le bâtiment et le secteur des commerçants et je ne vois pas en quoi ce rapport cacherait quoi que ce soit. Si à partir de toute subvention de 1 000 F ou 2 000 F vous me demandez ce que cela cache, on n'en finira pas ! Vous avez peut-être, Monsieur le Député, rencontré l'un ou l'autre des commerçants qui vous a dit qu'il ne savait pas ce que cela allait devenir. Nous sommes en train d'étudier cet ensemble ; on a restructuré un bâtiment, on continue le deuxième, on va faire le troisième, puis ensuite restructurer la cellule des commerçants. C'est vrai qu'il y a eu un changement de position de la part de l'Office d'HLM et de nos services puisque dans un premier temps il avait été décidé de mettre les commerçants dans les rez-de-chaussée du bâtiment proche de la route et qu'en définitive on va restructurer la palette dans laquelle ils se trouvent actuellement.

M. ANTONY : La délibération est très précise : en raison d'un chantier important, le commerce de la Cité Brulard a été affecté, les commerçants ont décidé de se regrouper dans une action soutenue par la Chambre de Métiers, laquelle nous demande notre concours. C'est tout.

M. LE MAIRE : Il n'y a rien de plus ?

M. ANTONY : Il n'y a rien de plus.

M. JACQUEMIN : Je ne peux pas vous suivre dans votre argumentation, Monsieur le Maire. Je veux bien qu'on discute des papillotes, c'est très important notamment à cette période de l'année mais ne me reprochez pas de vouloir parler des commerçants qui sont sur place, ils sont peu nombreux Monsieur le Maire mais n'y en aurait-il qu'un que le problème serait le même sur le principe. Si vous changez d'orientation, il faut le dire. Vous n'allez tout de même pas me dire que vous n'orientez pas la politique des HLM municipaux, cela m'étonnerait tout de même, d'autant que nous participons en tant que Ville largement au financement de l'aménagement commun de cette opération. Donc il est tout de même loisible de poser ici une question et je ne vois pas ce qu'il y a de déplacé. Pourquoi je la pose ? Simplement parce que ces gens-là sont inquiets car ils n'ont pas l'information, alors faites-là leur porter. Il y en a certains qui auront de gros investissements à faire s'ils doivent déménager et ils sont inquiets car ils ne savent pas qui va payer. Si vous changez le contenu du programme, dites-leur, c'est tout ce que je demande ici et informez par là même le Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à moi de dire ce que vont faire les HLM. Je sais que des discussions entre notre Service d'Urbanisme et l'Office d'HLM portent sur la restructuration globale de la Cité Brulard, que dans un premier temps on avait proposé que les commerces soient déplacés et que par la suite il en a été décidé autrement, mais les relations dont vous parlez se situent entre les responsables du chantier, ceux des HLM et les commerçants. Je ne vois pas en quoi la Ville doit s'impliquer dans ce problème-là.

Simplement je vous parlais des papillotes parce que vous avez commencé par dire : «qu'est-ce qui se cache là derrière ?». J'ai répondu : il ne se cache rien.

M. JACQUEMIN : On a du mal à avoir l'information...

M. LE MAIRE : Vous nous rabattez les oreilles sur le manque d'information. Vous avez toutes les informations à votre disposition chaque fois que vous posez une question à un de nos services. Vous avez besoin d'un dossier, on vous l'envoie. Donc ne dites pas qu'il y a réticence en matière d'information ici ou là.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.